

Organisé par la Ville de Méricourt

2ème Concours Eco-Citoyen 2013

Règlement

- 1) Cette année encore, il est proposé un concours plus général tentant à aborder plusieurs thématiques liées au Développement Durable. Ce concours est un complément aux actions d'amélioration de l'environnement et du cadre de vie menées par la commune.
- 2) Les concurrents seront répartis selon les catégories suivantes :
 - Catégorie 1 : Jardins et façades fleuris. Tout parterre, balcon, façade et jardin doit être visible de la rue.
 - Catégorie 2 : Jardins potagers ou fleuris. Tout jardin non-visible de la rue, mais dont les propriétaires s'engagent à faire visiter les lieux, afin de favoriser les échanges avec le public.
 - Catégorie 3 : Faune et flore. Actions menées dans le but de préserver la faune et la flore (nichoirs, abris à insectes, jardins naturels etc...)
 - Catégorie 4 : Initiatives citoyennes. Actions collectives ou individuelles, tentant à améliorer le cadre de vie d'un quartier (fleurissement d'une rue, entretien d'un square etc...)
- 3) Ce concours est doté de nombreux lots.
- 4) Les candidats devront apposer sur les façades un panneau informant le jury et le public de la participation au concours. Ce panneau permettra notamment d'indiquer au jury le positionnement du balcon à noter. Il devra également attirer l'attention du public. Il sera remis par la Ville à chaque participant après son inscription.
- 5) Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser en Mairie auprès de M. Marc Lecubin, Adjoint au Maire délégué aux Travaux, au Patrimoine et à l'Environnement.

Passage du Jury fin Juin 2013

(Appel à candidature : Vous désirez être membre du Jury ?

Renseignez-vous auprès du Service Environnement au 03 21 42 15 81)

Thème :

"Biodiversité"

Dépôt des candidatures
en Mairie jusqu'au
Vendredi 31 Mai 2013
inclus

2ème Concours Eco-Citoyen 2013 – Bulletin d'Inscription

Je désire participer au 2ème Concours Eco-Citoyen 2013 organisé par la Ville de Méricourt

NOM : Prénom :

Adresse :

- ☐ CATÉGORIE 1 (JARDINS ET FAÇADES FLEURIS)
- ☐ CATÉGORIE 2 (JARDINS POTAGERS OU FLEURIS)
- ☐ CATÉGORIE 3 (FAUNE ET FLORE)
- ☐ CATÉGORIE 4 (INITIATIVES CITOYENNES)

Bulletin d'inscription à remettre ou à renvoyer en Mairie de Méricourt, Service Accueil à la Population 62680 Méricourt

MERICOURT actualités



AVRIL 2013

Budget 2013 : Solidaire, Social, Ambitieux

Le budget est la rencontre entre une volonté politique locale, et un environnement politique et économique. Chacun sait que le gouvernement s'est lancé dans une stratégie de redressement des finances publiques et de réduction sur sa dette. L'obsession de l'austérité semble devenue un horizon commun. Elle tente de s'imposer en pensée politique. Un effort de 30 milliards d'euros réparti comme suit : 10 milliards d'euros en impôt sur les plus grandes entreprises, 10 milliards d'euros demandés aux ménages, 10 milliards d'euros d'économies en dépenses publiques. Cette volonté nous est « vendue » à longueur d'ondes et d'écritures comme étant indispensable et salvatrice. Pourtant les exemples se multiplient pour nous démontrer que l'austérité est

l'ennemi du juste bonheur. Cette année, Méricourt, comme toutes les communes, est touchée par cette volonté gouvernementale de réduire les dotations aux collectivités. C'est pour moi une aberration. En effet, chaque centime dépensé par la ville concourt au maintien de l'emploi.

Le budget total de la ville est de 12,206 millions d'euros en fonctionnement et de 2,937 millions en investissement. Chaque euro alimente l'économie locale ou régionale : travaux, salaires versés aux employés communaux, à nos jeunes, qui travaillent le temps d'un été dans les centres de loisirs. Achats dans les commerces de la ville....Toute la dépense publique municipale est utile à tous. Ce n'est en revanche pas le

cas des sommes inimaginables englouties par les banques dans des spéculations nuisibles à l'économie : ainsi, sur 1500 milliards échangés sur les marchés financiers en 1999, seulement 20% étaient destinés à financer l'économie productrice d'emploi.

Qu'on me permette de souhaiter ici que la politique du gouvernement s'engage enfin dans une authentique voie de gauche et mette un terme à ce pillage, au lieu de se focaliser sur les allocations familiales, les retraites... au détriment des salariés, des retraités, des couches moyennes de la population, qui souffrent. Et souvent sans oser parler de leurs difficultés.

Le conseil municipal n'a certes pas les moyens d'intervenir pour modifier ces choix nationaux. Mais il a adopté la proposition de la majorité municipale d'union de la gauche d'être particulièrement attentif aux difficultés de nos concitoyens en n'augmentant pas, cette année encore, les impôts locaux, et en maintenant le gel des tarifs des loisirs éducatifs, séjours vacances destinés aux enfants.

Méricourt a ainsi voté un budget solidaire, social, ambitieux pour l'avenir de notre ville. Vous découvrirez les chiffres dans les pages qui suivent, à vous de juger.

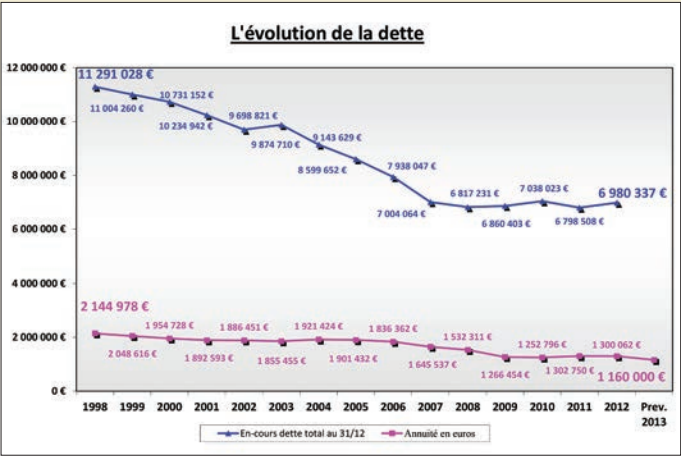
Bernard BAUDE
Maire

Taxe d'habitation, Taxes foncières :
+ 0%
Gel des Tarifs Loisirs Enfant

LE BUDGET 2013 AU SCANNER

Evolution de la dette

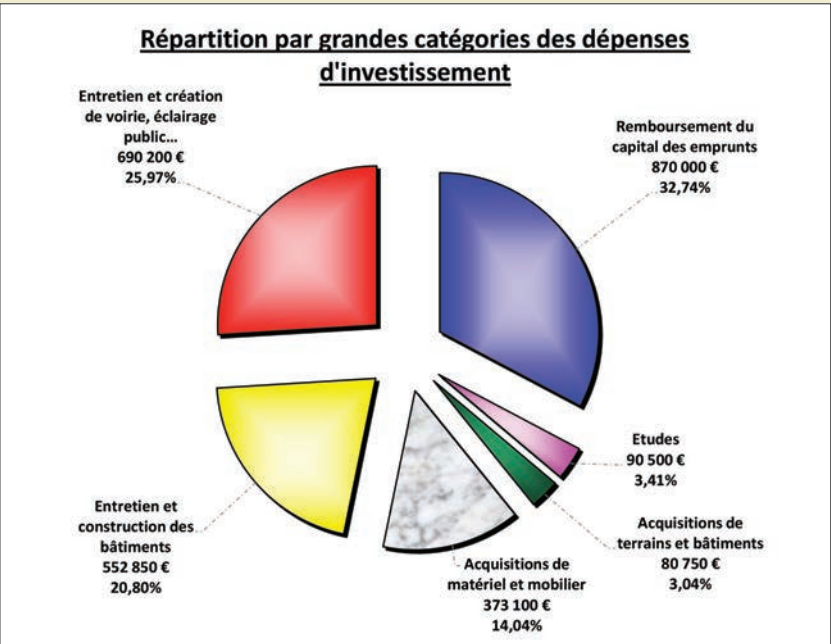
Un point à rappeler sans casse : les communes de France ne peuvent être en déficit ! Ce qui veut dire qu'elles ne peuvent donc pas emprunter pour rembourser leurs emprunts. C'est même à la bonne qualité des finances locales que la crise bancaire de 2008 a été moins sévère en France qu'ailleurs. L'équipe municipale conduit, sous l'impulsion de ses deux maires successifs, et depuis 1998, une politique de désendettement qui ramène la dette totale de la commune à 6.980.337 € en 2012. Le montant de l'annuité a été pratiquement divisé par 2 depuis 1998. Si la ville consacrait l'ensemble de ses ressources disponibles à rembourser sa dette, elle le ferait en 4 années et demi. La durée maximale admise pour que les finances restent saines est de 15 ans.



Modernisation de l'éclairage public : un enjeu écologique

Répartition par grandes catégories des dépenses d'investissement

Le budget 2013 est équilibré entre grandes catégories d'intervention : 25.97% pour les travaux de voirie, l'amélioration de l'éclairage public (un enjeu majeur pour l'environnement), 20.8 % pour l'entretien et la modernisation des bâtiments publics communaux, 14 % en remplacement de matériel et mobilier, et 32.7 % pour le remboursement en capital des emprunts. Rappelons ici qu'il n'y a pas d'emprunts toxiques à Méricourt ! Enfin, 6.45 % sont réservés à la constitution de réserves foncières pour l'aménagement futur de la commune, et aux études d'investissements importants majeurs des années à venir, comme le projet de restauration scolaire centralisé.



La requalification du 3/15 : un chantier mené en démocratie participative !



Les tarifs loisirs enfant sont gelés depuis 2009.

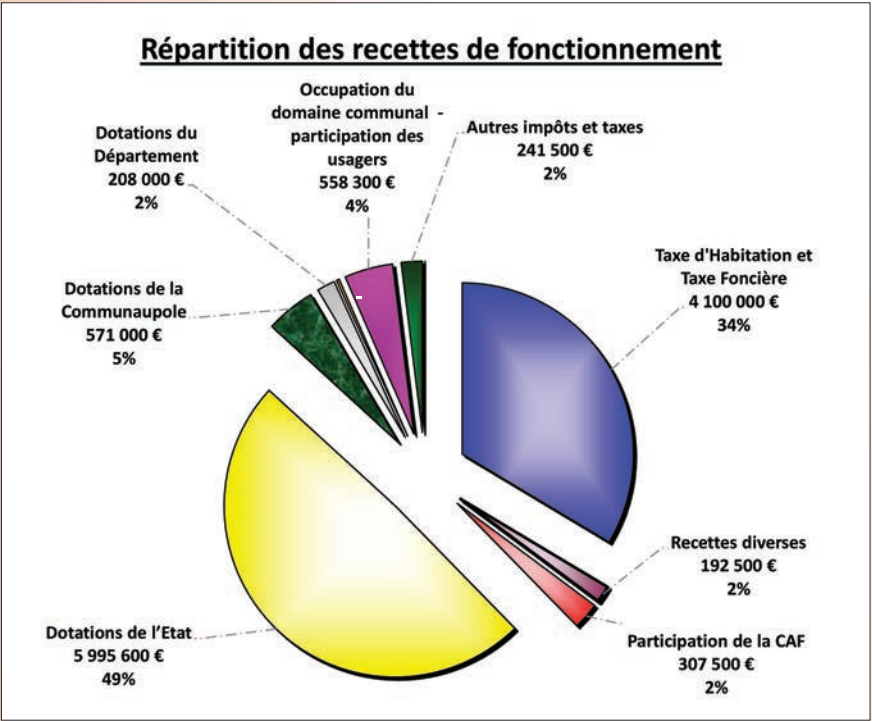
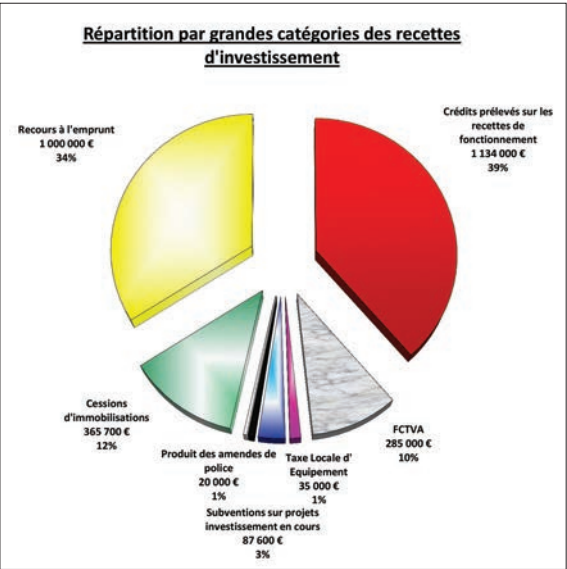
Répartition des recettes de fonctionnement

Les dotations de l'Etat représentent 49% des ressources de la ville. Ces dotations représentent des ressources auparavant

perçues directement par les communes (la taxe locale, qui remplaçait la TVA avant 1955) et que l'Etat compense, puisqu'il les perçoit à la place des collectivités. On notera le montant des contributions

directes, à 4.100. 000 €, qui reflète la mise à jour de la valeur des bases par l'Etat (+1,8%) correspondant à l'inflation. Le montant des bases d'impositions augmente également du fait de la réalisation de nouvelles constructions dans la commune. Les participations des usagers ne représentent que 4% des recettes, ce qui illustre la volonté municipale d'être très modérée sur les tarifs pratiqués par la commune dans un contexte économique difficile.

Le budget 2013 est un budget de consolidation à l'issue d'un programme de réalisations important (crèche, centre culturel, démarrage de l'éco quartier...). Il fait la preuve d'une excellente santé financière, qui place Méricourt dans de bonnes conditions pour être capable de mener la réalisation d'investissements ambitieux dans les années futures... Tournée vers l'avenir !



Le lieu d'accueil petite enfance : les travaux devraient s'achever en fin d'année.



Info Utile

DÉCLARATION DES REVENUS 2012

Permanence impôts tous les jours au centre des impôts de Lens, rue L. Armand.
Tél. : 03.21.08.10.10 (A partir du Jeudi 2 Mai de 8H30 à 12H00 et 13H30 à 16H30)

Si vous ne pouvez pas vous déplacer et que vous rencontrez des difficultés pour remplir votre déclaration, une personne pourra vous aider dans vos démarches en Mairie, Salle d'Honneur, les :

- Vendredi 17 Mai de 14H à 16H
- Mardi 21 Mai de 9H à 11H
- Mercredi 22 Mai de 9H à 11H
- Jeudi 23 Mai de 9H à 11H
- Vendredi 24 Mai de 14H à 16H
- Lundi 27 Mai de 9H à 11H

Une urne sera mise à disposition en Mairie à partir du Jeudi 2 Mai jusqu'au Lundi 27 Mai 2013.